RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: DFF353F7-7E06-4115-8F32-88745EF6B1D1

ABIEDOR

Société par actions simplifiée
au capital de 218 670 euros
Siège social : 29 impasse du Moulin,
38430 ST JEAN DE MOIRANS
828 779 314 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DE LA DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 14 NOVEMBRE 2024

[…]

PREMIERE DÉCISION

Les associés ayant constaté :

- que le mandat de la société **TEOREM-LYON**, Commissaire aux Comptes titulaire arrivait à expiration à l'issue de la consultation sur les comptes clos au 31 décembre 2023, et qu'aucune décision n'a été prise lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes du 23 avril 2024,
- que la société TEOREM-LYON a exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions,

Les associés décident à l'unanimité :

- de ne pas renouveler le mandat de la société TEOREM-LYON

  de nommer, rétroactivement à compter du 23 avril 2024, la société **TALENZ AUDIT** domiciliée 62 rue de la chaussée d'Antin 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 821 483 351, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de de **trois exercices** : soit, jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2026**

  - de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce,

La société TALENZ-AUDIT, représentée par Monsieur Frédéric CHEVALLIER a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Docusign Envelope ID: DFF353F7-7E06-4115-8F32-88745EF6B1D1

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Signé par Docusign
Le 14 novembre 2024

Extrait certifié conforme

Franck BARRERE

Signé par :
[redacted]
7CF5897C383D4C7...